



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal
LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 30 avril 2026

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 32 - votants : 34	L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois avril s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de M. Daniel ARCHAMBAULT vice-président.
Olivier CHAUTARD est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; PORQUET Céline ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; PALMIER Kévin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; MICHAUD Christiane ; DUBOIS Damien ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HAUSHERR François. <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre (procuration à MAUBERT Jean Pierre) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à MATTEI Martine) <u>Absent :</u> HALLYNCK Dominique.
Délibération N° 2026- 071	<u>Votes :</u> - Pour :31 - Contre :0 - Abstentions :3 (PORQUET Céline, COAT Jean François et PRADIER LAGET Jérôme)
<u>Objet :</u> Proposition d'une candidature à la présidence de la SPL Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc (Office de Tourisme)	

Vu

- La délibération n° 2026-070 en date du 30 avril 2026 relative à l'élection des délégués à la SPL Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc (Office de Tourisme)

Mme la présidente rappelle que la communauté de communes a désigné sept représentants pour siéger au sein de la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme ». Parmi ceux-ci, il est

nécessaire de proposer une candidature à la présidence de la SPL « Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc (Office de Tourisme).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à 31 voix pour et 3 abstentions (PORQUET Céline, COAT Jean François et PRADIER LAGET Jérôme)

- **Approuve** la candidature de Monsieur Bernard CHAZAUT à la présidence de la SPL « Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc » - office de tourisme
- **Charge** la présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance
M. Olivier CHAUTARD



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le président de séance
Daniel ARCHAMBAULT

